



**Commune de Vully-les-Lacs**  
**Publication communale**  
**No 01 – 22**

---

• **Travaux de réfection du Pont de La Broye**

Une séance de début de chantier a eu lieu le mercredi 9 février 2022. Les travaux débuteront le 28 février 2022. La population est priée de se référer aux panneaux de signalisation qui seront mis en place.

A noter qu'au vu de la déviation de la trajectoire des gros bus de ligne CarPostal, le parking de la déchetterie des Rondettes à Salavaux sera limité.

La population sera informée régulièrement par pilier public et sur le site internet de la commune sous "Actualités".

---

• **Commission culturelle de Vully-les-Lacs**

La Municipalité souhaite mettre sur pied une commission culturelle qui aura pour but :

- D'encourager l'activité culturelle sur la commune de Vully-les-Lacs.
- D'organiser des manifestations culturelles et spectacles à des prix abordables en faveur de la population, à l'exclusion des manifestations organisées par les sociétés locales de Vully-les-Lacs.
- De gérer et administrer les manifestations et spectacles organisés sous sa responsabilité.

Il s'agit d'une commission "extra-parlementaire" considérée comme un groupe de travail.

Une première séance a eu lieu avec le Comité de base afin de discuter des premiers éléments.

Celui-ci est composé de

- Laetitia Kohler, Municipale
- Florian Aeby, Conseiller communal
- Sébastien Tréhan, responsable de l'Office du tourisme de Vully-les-Lacs

Le Comité est à la recherche de personnes motivées à le rejoindre afin de dynamiser la Commune de Vully-les-Lacs.

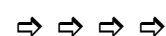
Le travail qui y sera fait sera d'une part rémunéré et d'autre part bénévole.

Il faut donc aimer s'investir, mais dans une échelle raisonnable, sans trop compter ses heures ! Vous êtes habitants de Vully-les-Lacs, artisan installé sur la commune, vous faites partie d'une société locale ou autre ? C'est égal, le plus important est **d'être motivé et de nous rejoindre !**

Les personnes intéressées seront invitées à une séance avec le Comité de base afin de définir la suite. Il reviendra ensuite au comité de base de sélectionner les candidat-e-s.

Les personnes motivées ou qui auraient des questions peuvent s'adresser à Madame la Municipale Laetitia Kohler à [l.kohler@vully-les-lacs.ch](mailto:l.kohler@vully-les-lacs.ch) ou 079 705 50 13 **jusqu'au vendredi 11 mars 2022.**

---



Horaire : LU-MA-VE : 8h30 – 11h00      ME : 7h00 – 11h00      JE : 8h30 – 11h00 et 16h00 – 18h00

---

- **Et pourquoi pas un ramassage des déchets à domicile ?**

Ce message s'adresse aux habitants de la commune qui ne peuvent se rendre dans les déchetteries.

**Mme Diana Schüle-Capt** se propose pour assurer ce service privé, indépendant de la commune.

Tél : 079 601 71 69

Mail : [bangerter@hotmail.fr](mailto:bangerter@hotmail.fr)

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact directement avec la personne sus-mentionnée par téléphone ou par mail.

---

- **Désaffectation partielle du cimetière de Villars-le-Grand**

Conformément aux dispositions de l'art. 70 du Règlement cantonal du 12.09.2012 sur les décès, sépultures et les pompes funèbres, la Municipalité de Vully-les-Lacs informe le public ainsi que les personnes concernées que les emplacements suivants seront désaffectés à partir du 31 août 2022 :

- **Secteur Sud comprenant les tombes portant les numéros 142 à 147 et 149 à 205.**

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles désireuses de reprendre les monuments funéraires, les entourages ou les objets de garniture des tombes, peuvent en faire la demande, par écrit, auprès de la Municipalité de Vully-les-Lacs d'ici au 31 août 2022.

A l'expiration de ce délai et conformément aux dispositions de l'art. 72 du règlement précité, la Municipalité en disposera librement.

La liste des tombes à désaffecter peut être consultée auprès du greffe municipal.

---

- **Rappel pour les déchetteries**

- Les déchets contenant de l'amiante sont refusés dans toutes les déchetteries. Ces matériaux doivent être amenés directement chez notre partenaire Haldimann à Morat.
  - Les déchets de chantier sont également refusés.
  - A la déchetterie de Vallamand, les utilisateurs sont priés de respecter le sens de sortie et se diriger en direction du cimetière de Vallamand pour reprendre la route cantonale.
- 

Salavaux, le 18 février 2022

La Municipalité

Horaire : LU-MA-VE : 8h30 – 11h00

ME : 7h00 – 11h00

JE : 8h30 – 11h00 et 16h00 – 18h00